

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 103 du 28 janvier 1948 :

n° 103

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

### TEXTE INTÉGRAL

M. Dumont (Henri), contrôleur de 1re classe du cadre métropolitain des douanes, est affecté au Bureau central des douanes de Djibouti, pour compter du 19 janvier 1948, date de son débarquement à la colonie. M. Dumont (Henri), aura droit à l'indemnité professionnelle de 2.500 francs l'an prévue par l'arrêté n° 300 du 13 mai 1944.